

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 27 septembre 2021

Date de l'annonce publique : 17/09/2021

Date de la convocation des conseillers : 17/09/2021

Mode de participation

Présences	JUNGEN, bourgmestre ; STRECKER, échevin ; REDING, échevin ; BALLMANN, conseillère ; BRIX, conseillère ; CARELLI, conseillère ; FISCH, conseiller ; FLAMMANG, conseillère ; KLINSKI, conseillère ; LOURENÇO MARTINS, conseiller ; MICHELS, conseiller ; POMPIGNOLI, conseiller ; STOFFEL, conseiller ; INGLEBERT, secrétaire communal.	
Visioconférence	Néant.	
Procuration	Néant.	
Absences	Néant.	
Statistiques	Nombre de conseillers présents physiquement	13
	Nombre de conseillers participant par visioconférence	0
	Nombre de procurations données	0
	Quorum suivant l'article 2 de la loi du 24 juin 2020	7
Référence	CC.2021-9-27 - 8.0	
Point de l'ordre du jour	8.0	
Objet	Nouveau règlement général de circulation.	

Le conseil communal,

Vu la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu l'article 29 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu le règlement communal modifié du 19 mars 2008 relatif à la réglementation de la circulation sur le territoire de la commune de Roeser ;

Considérant qu'après plus d'une douzaine d'années d'application le règlement général de circulation susmentionné, lequel a subi depuis son introduction sept modifications, dont trois majeures, nécessite d'être remplacé par une toute nouvelle version tenant compte des évolutions de la voirie communale et favorisant notamment la mobilité douce dans les déplacements des habitants de la commune de Roeser ;

Vu le projet de nouveau règlement général de circulation de la commune de Roeser ;

Vu l'avis du 24 août 2021 du Département de la mobilité et des transports du Ministère de la Mobilité et des Travaux publics ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

D'arrêter le nouveau règlement général de circulation de la commune de Roeser ayant pour objet de réglementer la circulation sur le territoire de la commune de Roeser, à savoir sur l'ensemble des voies publiques à l'intérieur des agglomérations et sur les chemins communaux en dehors des agglomérations.

■

Commune de Roeser

Extrait du registre aux délibérations du conseil communal

Séance publique du 27 septembre 2021

Référence

CC.2021-9-27 - 8.0

Point

8.0

Objet

Nouveau règlement général de circulation.



Sollicite l'approbation de la présente délibération au titre de l'article 5.3 de la loi modifiée du 14 février 1955.

En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR
EXPEDITION
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le jeudi 30 septembre 2021

Le bourgmestre,

Le secrétaire,